

EX1

1)

_ Le cout total du logiciel est de 48.000 dt .

Lorsqu'on manque d'information, il faut faire des hypothèses .

Supposons que le cout partiel du logiciel a atteint au 31/12 , la somme de 24.000dt.

$24.000/48.000 = 50\%$ ce qui veut dire qu'on a produit jusque la la moitié du logiciel : ce calcul s'appel le degrès d'avancement .

Cout partiel / cout total * revenu total (c-a-d prix de vente).

$50\% * 100.000 = 50.000$ dt.

		au cours de l'année	
6	depense de produciton du logiciel	24000	
	532 banque		24000
	toutes les depenses lié a la production du logiciel		
		31-déc	
417	créance sur traux non encore facturable	50000	
	7 revenu		50000

Supposons que l'année d'après le logiciel a été achevé :

		au cours de l'année	
6	depense de produciton du logiciel	24000	
	532 banque		24000
	toutes les depenses lié a la production du logiciel		
		31-déc	
411	client	100000	
	417 crénce sur travaux non facturable		50000
	7 revenu		50000
le compte 411 n'apparait que lorsque le produit en question est facturé			

2)

2 logiciel	723 production immobilisé	53000	53000
53000= 25000+13000+7000+8000			

On a crée un logiciel pour qu'il soit commercialiser , dans ce cas de figure le logiciel de base doit etre immobiliser , mais les autres logiciels reproduits sont enregistrer au niveau des stocks de produits finis.

6 achat de cd	4 fournisseur	4500	9500
6 achat guide			
3 stock de cd	6 achat (cd + guide)	4500	9500
3 stock guide			
utilisation du modèle de stock permanent			

3) les frais de publicité sont considérés comme étant des frais de démarrage et ne sont donc pas incorporables dans le cout du logiciel .

Ces frais , si leur impact s'étalerait sur plusieurs exercices , et qu'ils sont spécifiques a une mission donnée , alors il ya lieu de les comptabiliser dans les charges a repartir.

6 publicité	532	7300	7300
272 charge a repartir			
	79 transfert de charge		7300

La résorption de ces frais débutera en N+1 car la commercialisation et la vente débutera durant cet année la .